

Auto-entrepreneur, déclaration annuelle de vos revenus 2015

28/04/2016

Que vous ayez ou non choisi le prélèvement fiscal libératoire, vous devez déclarer votre CA dans votre déclaration annuelle de revenus 2015. Guide pratique pour bien remplir votre déclaration.

Le printemps arrive et avec lui l'obligation de déclarer ses revenus. Quelques changements importants à noter cette année, pour certains, la télédéclaration devient obligatoire. Pour tout le monde le formulaire de déclaration tiendra compte de la nouvelle appellation de « micro-entrepreneur ».

Toutefois, en cette année de transition, il est impossible d'anticiper les modifications entraînées dans le formulaire (maintien ou non du terme auto-entrepreneur pour plus de simplicité). Il va donc falloir être d'autant plus vigilant...

Cet article sera complété de manière à mieux vous guider dès parution du nouveau formulaire de déclaration.

Voir l'article sur planete-auto-entrepreneur.com
